

LE RÔLE DE LA MÉMOIRE EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE ESSAI DE THÉORISATION

Par
Valérie-Barbara ROSOUX

*Memories are not things we think about, but things we think with. As such they have no existence beyond our politics, our social relations, and our histories. We must take responsibility for their uses and abuses.*¹

L'objectif de la présente réflexion est de montrer que la gestion et la représentation du passé constituent un paramètre essentiel à prendre en considération dans l'étude de la politique étrangère. La question qui sert de fil conducteur tout au long de l'article concerne la transformation à long terme de la relation entre anciens belligérants. Elle peut être résumée comme suit : quel regard les protagonistes peuvent-ils poser sur leur passé conflictuel afin de favoriser la normalisation de leurs relations?

Poser cette question suppose que l'on puisse établir que la mémoire n'est pas seulement une contrainte pour les acteurs de politique étrangère. Elle constitue également un instrument dont ils peuvent se servir².

Pour ce faire, il est utile de structurer la réflexion autour de deux axes. Le premier concerne les mécanismes généraux de l'utilisation du passé dans le cadre de la politique étrangère. Le second porte sur un essai de classification susceptible d'être appliqué à l'ensemble des relations internationales.

I. MÉCANISMES DE L'UTILISATION POLITIQUE DU PASSÉ

Pour cerner la portée de l'utilisation du passé dans le cadre de la politique étrangère, il est utile de mettre d'emblée l'accent sur la tension qui s'établit entre d'une part, le choix du passé et d'autre part, le poids du passé³.

La première perspective (le choix du passé) montre que toute politique étrangère détermine une certaine vision du passé, une certaine interprétation de l'histoire. On peut parler à cet égard de reconstruction du passé.

La seconde perspective (le poids du passé) rappelle quant à elle que toute politique étrangère est à son tour façonnée par le passé. Il n'est plus question d'un acteur qui choisit d'évoquer tel ou tel événement du passé, mais d'un acteur qui subit le poids du passé. Il ne s'agit plus de reconstruction du passé, mais de ses traces, de ses empreintes.

¹ J. GILLIS, *Commemorations, The politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, 1994, pp. 4-5.

² Voir V.-B. ROSOUX, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, Bruylant, 2000 (sous presse).

³ Distinction soulignée par M.-C. LAVABRE, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1994, p. 31.

A. Le choix du passé dans la politique étrangère

L'étude du choix du passé permet de s'interroger sur la nature, le fonctionnement et les limites de la mémoire officielle.

Nature de la mémoire officielle

Tous les systèmes de mémoire, naturels ou artificiels, impliquent trois étapes : le processus d'encodage de l'information, le stockage qui permet de conserver cette information et de prévenir son oubli, et la récupération, nécessaire pour pouvoir accéder et faire resurgir l'information stockée. Mais à la différence des mémoires artificielles, la mémoire humaine ne se réfère pas au passé de manière neutre et objective.

Ce ne sont pas les choses elles-mêmes qui entrent dans la mémoire mais leurs représentations. La mémoire ne peut être le reflet exact et parfait du passé. Elle n'en est que la trace. C'est dans ce sens que Saint-Augustin définit la mémoire comme le « présent du passé »⁴. Force est de constater que les souvenirs ne sont pas littéralement conservés, mais plutôt reconstruits, remaniés en fonction des circonstances.

En effet, aucune mémoire ne retient l'ensemble des faits révolus. Celle des nations comme celle des individus sélectionne toujours certains éléments au détriment d'autres. La manière dont Charles de Gaulle consacre l'amitié franco-russe en l'ancrant dans l'histoire la plus éloignée de ces nations est particulièrement significative à cet égard. Les discours qu'il prononce lors de son voyage en Union soviétique à la fin du mois de juin 1966 illustrent le caractère sélectif de la mémoire officielle. Si tous les souvenirs susceptibles de conforter le rapprochement entre les deux Etats sont évoqués, d'autres sont jugés non pertinents : gommés les combats menés par Paul I^{er}, Alexandre I^{er} et Nicolas I^{er} contre la France ; effacé le pacte germano-soviétique de 1939 ; délaissés les purges et les goulags⁵.

Le caractère sélectif et fluctuant de la mémoire n'est pas un attribut négatif, mais fonctionnel - ou inhérent - de tout recours au passé. Il résulte du fait que la mémoire ne se réduit pas à une répétition ou à une conservation pure et simple du passé, mais qu'elle s'emploie constamment à réorganiser le passé.

La mémoire officielle repose tout entière sur ce mécanisme d'ajustement du passé au présent. Bien que les éléments relatés soient souvent éloignés dans le temps, l'ensemble des évocations officielles du passé ne concerne en réalité que peu le passé : elles informent essentiellement sur le présent. C'est bien en fonction d'objectifs politiques présents que la mémoire officielle sélectionne les éléments historiques qu'elle juge pertinents. A cet égard, les tenants de la mémoire officielle voient davantage le passé comme un auxiliaire commode à leurs intentions, plutôt que comme un récit immuable.

L'interprétation que la France donne du passé franco-allemand le montre à l'envi. Loin d'être constante, elle varie d'une période à l'autre. Entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, Charles de Gaulle décrit à maintes reprises l'hostilité naturelle, l'incompatibilité ontologique et la méfiance quasi viscérale qui existent entre Français et Allemands⁶. Quelques années plus tard, le même Charles de Gaulle souligne la complémentarité tout aussi naturelle des deux peuples et les affinités profondes qui les ont *toujours* attiré. N'est-ce pas parce que le rapprochement avec l'Allemagne apparaît comme une nécessité que les évocations du passé se modifient radicalement?

L'interprétation officielle du passé est en effet largement déterminée par le contexte. Ce sont les circonstances - sur le plan interne et international - qui expliquent que les acteurs de politique étrangère transforment progressivement leur représentation du passé.

Ce type de réinterprétation, de remaniement du passé n'est concevable que si l'on remet en question le préjugé tenace, selon lequel seul le futur serait ouvert et indéterminé, le passé étant fermé et déterminé. Le passé n'est en réalité jamais pleinement révolu. Bien sûr, les *faits* passés sont ineffaçables. Nul ne peut

⁴ SAINT-AUGUSTIN, *Les confessions*, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p. 269.

⁵ Voir C. de GAULLE, *Discours et messages, 1966-1969*, Paris, Plon, 1970, pp. 47-58.

⁶ Voir C. de GAULLE, *La discorde chez l'ennemi*, Paris, Berger-Levrault, 1924, p. VII et *Vers l'armée de métier*, Paris, Presses Pocket, 1944, pp. 22-23.

défaire ce qui a été fait ou faire que ce qui est advenu ne se soit pas produit. Mais le *sens* de ce qui est arrivé n'est jamais fixé une fois pour toutes. En ce sens, « on ne sait jamais de quoi hier sera fait »⁷.

L'ensemble de ces considérations met en exergue le caractère ambivalent et téléologique de la mémoire. La référence au passé est rarement une fin en soi. Inspirée par un intérêt actuel, elle tend à une fin actuelle. Elle n'est par conséquent ni positive, ni négative en soi : elle est fonction de sa finalité. D'où l'intérêt de se pencher sur les différentes finalités qui peuvent être poursuivies par l'acteur de politique étrangère.

Fonctionnement de la mémoire officielle

Après avoir été opposés dans des conflits ou dans le cadre de la guerre froide, les Etats peuvent soit s'inscrire dans une dynamique de rapprochement, soit, inversement, dans une logique de distanciation. L'analyse de ces deux perspectives permet de cerner le fonctionnement de la mémoire officielle.

Les Etats soucieux d'un rapprochement peuvent recourir à trois mécanismes distincts concernant le passé. Ils peuvent tenter d'apaiser les souvenirs liés à leur passé conflictuel (1), d'accentuer ceux qui concernent le passé harmonieux avec l'autre Etat (2) et de reconnaître la mémoire officielle de l'ancien adversaire (3).

Les mécanismes mémoriels mis en place dans une dynamique de distanciation s'opposent assez radicalement à ces trois procédés. Plutôt que d'être placé sur les points de convergence, l'accent est mis sur le passé conflictuel, les épreuves endurées et les blessures subséquentes souvent à vif. Peu de gestes symboliques manifestent en outre la prise en compte du passé de l'autre peuple.

Prenons quelques exemples pour illustrer le fonctionnement de la mémoire officielle dans le cas d'un rapprochement, cette logique apparaissant la plus opportune au regard des relations euro-russes.

(1) Le passé conflictuel ne peut être purement et simplement gommé, mais il est susceptible d'être apaisé. Tel semble l'objectif poursuivi par Charles de Gaulle lorsqu'il se rend en U.R.S.S. Le général essaie effectivement de relativiser les heurts et les différends qui ont pu opposer les dirigeants français et soviétiques. Il les met notamment en perspective quand il souligne avec force l'attrait qui n'a cessé d'unir la « France de toujours » et la « Russie de toujours »⁸.

Le 30 juin 1966, il met en exergue « une considération et une cordialité réciproques, que n'ont brisées, depuis des siècles, ni certains combats d'autrefois, ni des différences de régime, ni des oppositions récemment suscitées par la division du monde », précisant au contraire que « l'estime que nous nous portons a grandi à mesure des expériences vécues et des épreuves traversées »⁹. Le message du fondateur de la Vème République est clair : l'amitié séculaire des deux peuples se situe bien au-delà des différences créées par les circonstances du moment. Pour lui, « la période de la guerre froide est en *contradiction* avec les désirs et les nécessités de notre espèce »¹⁰.

On constate donc que si le passé conflictuel n'est pas nié, il est systématiquement atténué. En septembre 1997, le président Jacques Chirac est lui aussi à Moscou. Son attitude n'est guère différente puisqu'il déclare que « la relation entre la France et la Russie a quelque chose d'unique. Elle procède de l'attirance et de la reconnaissance de deux peuples épris d'absolu. Voilà pourquoi la Russie et la France sont restées, *malgré* la fracture issue de Yalta, deux interlocuteurs attentifs, respectueux de l'autre, soucieux de se comprendre »¹¹.

Le soir, il reprend la même idée en expliquant que la période d'éloignement et d'opposition qu'a constitué la guerre froide a en réalité « réfréné cet élan qui, depuis toujours, porte les deux peuples l'un vers

⁷ A. BROSSAT, *Le stalinisme, entre histoire et mémoire*, Paris, Editions de l'Aube, 1991, p. 107.

⁸ Allocution prononcée à la radiodiffusion et à la télévision soviétiques le 30 juin 1966, in C. de GAULLE, *Discours et messages, 1966-1969, op. cit.*, p. 57.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ *Ibidem*, souligné par nous.

¹¹ Discours prononcé à l'Institut des relations internationales le 26 septembre 1997, *La politique étrangère de la France*, [http : // www. france. diplomatie. fr](http://www.france.diplomatie.fr), souligné par nous.

l'autre ». La preuve de ce raisonnement semble aller de soi : « Désormais, tournée la page de la guerre froide, Russes et Français se retrouvent »¹².

Bref, ce demi-siècle d'incompréhension et de confrontation, cette « division contre-nature »¹³ ne représente qu'une parenthèse dans l'histoire des relations franco-russes. Les tensions qui ont pu survenir entre les deux peuples ne sont que le résultat d'idéologies néfastes. Le mode normal et naturel de leur rapport est l'entente, et non l'affrontement. C'est donc tout logiquement et dans la tradition de leur histoire nationale respective que s'inscrit la coopération actuelle de la France et de la Russie.

(2) Les épisodes conflictuels ne sont pas les seuls éléments du passé qui attirent l'attention de deux Etats désireux de coopérer. Les tenants de la mémoire officielle ne manquent pas de compléter, voire de remplacer, leur discours obligé sur une histoire pour le moins contrastée, par des références aux manifestations les plus tangibles de leur attachement. Le rappel d'un passé d'harmonie et de complicité prend ainsi souvent le relais de la délicate mise en perspective des heurts réciproques.

L'accentuation de relations sereines et stables permet de consolider et de maintenir les nouveaux liens, toujours fragiles, qui s'établissent entre deux populations, souvent marquées par la représentation de l'ancien adversaire. Le rappel de la coopération prend en effet la forme d'un gage ou d'une garantie dès que survient la moindre tension.

En 1966, Charles de Gaulle explique que les peuples français et russe « sont faits pour se comprendre, s'estimer et coopérer »¹⁴. Il insiste à plusieurs reprises sur les racines historiques de leur amitié, se référant tantôt à des personnages tels que la reine Anne de France, Pierre le Grand ou encore Catherine II, tantôt aux épreuves communes et solidaires de la dernière guerre mondiale.

Le premier ministre français, Lionel Jospin s'inscrit dans la même perspective quand il rappelle que la Russie fascine les Français depuis le XVIIIème siècle : « Pouchkine écrivait ses premiers vers en français, tandis qu'Yves Bonnefoy se nourrit de Chestov et de Marina Tsvétaieva. (...) Cette attirance réciproque s'est traduite en voyages, depuis Diderot et Voltaire, et en récits comme ceux d'Alexandre Dumas qui restent toujours populaires. Matisse est venu à Saint-Petersbourg au début du siècle pour méditer devant les icônes d'Andréï Roubliov. Diaghilev est venu avec Bakst et Nijinski à Paris pour présenter les ballets russes... »¹⁵. Après une liste d'exemples - bien plus longue que ces quelques extraits - illustrant les échanges culturels ancestraux de la France et de la Russie, le premier ministre français termine sa démonstration de la sorte : « J'y vois la preuve à la fois de la place que votre culture occupe *depuis toujours* dans nos esprits et dans nos cœurs, et de sa vitalité retrouvée »¹⁶.

Jacques Chirac souligne quant à lui les épisodes militaires partagés par les armées des deux pays : « C'est en frères d'armes, en vertu de notre alliance conclue il y a tout juste cent ans, puis pour vaincre le nazisme sur notre continent que nos deux peuples se sont engagés dans les deux grands conflits qui ont ensanglanté notre siècle »¹⁷. Pour le président français, il importe de ne jamais oublier ces engagements communs. Car « c'est en se souvenant de notre très ancienne et très forte amitié russo-française que nos deux peuples doivent donner un nouveau souffle à leur coopération »¹⁸.

Quelle que soit la nature des souvenirs évoqués, ceux-ci paraissent tous préfigurer la coopération qu'il s'agit de mettre en œuvre aujourd'hui. Cet objectif est présenté comme relevant de la nature des choses, puisqu'inscrit et poursuivi depuis l'aube des temps.

¹² *Ibidem*.

¹³ Allocution de Jacques Chirac le 27 mai 1997 lors du sommet OTAN/Russie de Paris, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

¹⁴ Discours prononcé à Volgograd le 28 juin 1966, in C. de GAULLE, *Discours et messages, 1966-1969, op. cit.*, p. 53.

¹⁵ Allocution prononcée à l'université d'Etat Lomonossov le 31 octobre 1997, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

¹⁶ *Ibidem*, souligné par nous.

¹⁷ Discours du 26 septembre 1997, *op. cit.*

¹⁸ Allocution prononcée à l'université de Saint-Petersbourg le 27 septembre 1997, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

(3) Enfin, différents gestes symboliques sont susceptibles de révéler une volonté de compréhension et de reconnaissance à l'égard du passé - glorieux et/ou douloureux - de l'autre peuple. L'objectif est ici de toucher les sentiments de la population jadis rivale. Les exemples à cet égard abondent. Lors de leur déplacement à Moscou, ni Charles de Gaulle, ni François Mitterrand, ni Jacques Chirac n'ont omis de saluer « le grand peuple russe », celui d'une « grande histoire »¹⁹.

S'adressant aux étudiants russes, Lionel Jospin met lui aussi cet aspect en évidence : « Jeunes de Russie, vous êtes les fils et les filles d'un grand peuple. Un peuple qui a, plus qu'aucun autre, souffert des grandes convictions de ce siècle. Mais un peuple qui a toujours su se relever, se grandir à travers l'adversité »²⁰.

Bref, chacune de ces paroles montre que l'objectif de rapprochement détermine dans une large mesure la lecture qui est faite du passé. Presque tous les discours prononcés par les représentants français sur le sol russe sont émaillés de références historiques susceptibles de mettre en exergue les points communs, la solidarité et la complicité qui liaient, *et donc* lient - c'est dans cette déduction que réside l'intérêt des souvenirs évoqués - la France et la Russie.

Limites de la mémoire officielle

Il importe à présent de s'interroger sur l'efficacité de ces procédés, c'est-à-dire sur les limites de toute mémoire officielle. En effet, ni le souvenir, ni l'oubli ne peuvent s'imposer. Aussi, le discours sur le passé n'influence que jusqu'à un certain point les représentations partagées par les individus.

Les écarts qui peuvent exister entre l'interprétation officielle d'un événement et les perceptions qui prévalent au même moment dans l'ensemble de la société témoignent de la résistance de la mémoire vive par rapport à la mémoire officielle.

Cette résistance varie essentiellement en fonction de trois facteurs, non exclusifs l'un de l'autre : la plus ou moins grande fidélité de l'interprétation officielle de la réalité du passé (1) ; le niveau de correspondance avec les attentes de la population (2) ; et le degré de légitimité du commémorateur (3).

(1) Comme toutes les formes de mémoire, la mémoire officielle n'est pas objective. Elle colore le passé à son avantage. La première question qui se pose est dès lors de savoir si la représentation de la réalité passée prend trop de libertés avec les faits, si elle les déforme de façon trop brutale. Car la prétention à inventer l'histoire est inéluctablement limitée par la trace laissée par les faits.

La mémoire vive, aussi malléable soit-elle, résiste à la négation pure et simple des événements qui ont été vécus ou transmis par la population. Cette résistance transparaît particulièrement dans les régimes totalitaires. Le cas de l'URSS est significatif à cet égard. Pendant toute la période stalinienne, les autorités soviétiques ont tenté de manipuler et d'asservir l'histoire à leurs fins. Elles ne sont pourtant jamais parvenues à gommer les souvenirs de la population²¹. La mise en scène officielle du passé ne peut venir complètement à bout de la transmission discrète mais efficace d'une « mémoire souterraine »²².

L'ensemble de ces souvenirs partagés s'avère rétif à la manipulation. Le cas de la Pologne au début des années 1980 est exemplaire de l'échec du projet visant à confisquer tout un pan de la mémoire nationale. N'hésitant pas à « tailler dans le vif du passé », les autorités polonaises ont littéralement passé sous silence des souvenirs aussi variés que le massacre de Katyn, celui de Poznan (le 28 juin 1956) ou encore la répression des grèves du 14 décembre 1970 et du 25 juin 1976²³. Pourtant, ni la monopolisation

¹⁹ Voir entre autres les discours prononcés par Charles de Gaulle à la Maison des officiers le 30 juin 1966, in C. de GAULLE, *Discours et messages, 1966-1969, op. cit.*, pp. 53-54 ; par François Mitterrand lors des cérémonies du 50ème anniversaire de la fin de la guerre en Europe le 9 mai 1995, *La politique étrangère de la France*, [http : // www. france. diplomatie. fr](http://www.france.diplomatie.fr) et par Jacques Chirac à l'Institut des relations internationales de Moscou le 26 septembre 1997, *op. cit.*

²⁰ Discours du 31 octobre 1997, *op. cit.*

²¹ Voir P. BROUÉ, « Stalinisme et oubli », *Communications*, 1989, n° 49, pp. 67-79.

²² Voir P. NORA, « Histoire - mémoire », in Y. AFANASSIEV et M. FERRO (dir.), *Cinquante idées qui ébranlent le monde. Dictionnaire de la Glasnost*, Paris - Moscou, Payot - Editions du Progrès, 1989, pp. 416-417.

²³ A Poznan, la répression de la grève spontanée d'une des plus grandes usines métallurgiques du pays tourne au carnage : 75 tués, parmi eux des enfants, plus de 900 blessés. Vingt ans plus tard, la répression

de tous les moyens de communication, ni la censure systématique ne sont parvenus à empêcher la transmission de ces souvenirs au sein de la société polonaise. Après avoir traversé des périodes « froides » où elle semblait endormie, la mémoire vive de ces événements se réveille de manière spectaculaire à partir de 1980.

Le 14 août 1980, lors de la grève du chantier naval de Gdansk, une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de 1970. Un monument aux morts est inauguré quelques mois plus tard pour célébrer le dixième anniversaire de ce massacre. En juin 1981, c'est à Poznan que sont érigées deux énormes croix sur lesquelles figurent trois dates (1956, 1970 et 1976), ainsi qu'une inscription : « D'ici est partie la première revendication du droit à la dignité ». Enfin, le 1^{er} novembre 1981, une croix destinée aux officiers polonais assassinés à Katyn est clandestinement dressée au cimetière militaire de Varsovie. L'ensemble de ces cérémonies ne symbolisent-elles pas la reconquête du droit au passé ?

Le même constat peut être fait de toute mémoire dissidente. L'hégémonie de l'acteur politique qui dépeint étroitement l'historiquement correct n'est jamais totale. Un régime, aussi totalitaire soit-il, ne peut faire fi de la mémoire de hommes.

(2) Le décalage qui existe entre la mémoire officielle et la mémoire vive ne résulte pas seulement du degré de liberté qui est pris par rapport aux faits. Certaines représentations officielles du passé remportent l'adhésion de la population, alors même qu'elles ne respectent pas la réalité du passé. Le mythe résistancialiste mis en place dans la France d'après-guerre le prouve. Avant même que la Seconde Guerre mondiale ne se termine, Charles de Gaulle met entre parenthèses la collaboration qu'il présente comme un phénomène minoritaire, les valeurs de la « France éternelle » ayant été incarnées par la Résistance.

Cette vision patriotique de l'Occupation ne va pas sans quelques arrangements avec la vérité historique. Or il est manifeste que la plupart des Français se souviennent avec précision de la politique menée par leurs dirigeants depuis 1940. Charles de Gaulle suscite néanmoins l'unanimité parmi la population française. Cette fiction répond effectivement de manière pragmatique à la nécessité de gérer les séquelles de l'Occupation tout en faisant face à l'urgence de la reconstruction. On peut en conclure que la fidélité à la vérité historique ne constitue pas le seul critère qu'il faille prendre en compte. Les attentes de la population s'avèrent tout aussi - sinon plus - déterminantes.

Les acteurs politiques doivent par conséquent s'adapter à l'horizon d'attente de leur public. Dans ce domaine, les stratégies de commémoration sont souvent marquées par une forte incertitude, l'opinion publique ressemblant parfois davantage à une « boîte noire » opaque qu'à une cible docile.

En effet, les mêmes réalités du passé se révèlent tantôt inaudibles pour la société, tantôt obsessionnelles. Un discours strictement identique peut s'avérer adéquat à tel moment et tout à fait inopportun quelques années, voire quelques mois, plus tard. Divers exemples en témoignent. De 1945 à la fin des années soixante, la majorité des Français intériorisent la vision gaullienne des années noires. Mais à partir de 1971, un décalage se fait jour entre mémoire officielle et mémoire vive.

Songons tout d'abord aux vives réactions suscitées par la grâce que Georges Pompidou accorde le 23 novembre 1971 à Paul Touvier, ancien responsable de la Milice. Cette décision est suivie d'une hostilité quasi générale au sein de l'opinion et de la classe politique françaises. Le président français ne se démarque pourtant pas de Charles de Gaulle qui gracie, lui aussi, deux collaborateurs en 1966. Mais, alors que nul ne proteste contre l'attitude du général concernant la période de l'Occupation (gommage des heurts franco-français et mise en exergue des crimes commis par l'occupant), tous reprochent à Pompidou sa position contradictoire entre la grâce accordée au collaborateur français Touvier et la demande d'extradition dont l'Allemand Klaus Barbie est l'objet²⁴.

La même observation peut être faite au sujet de la polémique qui suit le dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe du maréchal Pétain par Valéry Giscard d'Estaing, le 11 novembre 1978. Ce geste symbolique à

des grèves de Random et d'Ursus ne fait aucun tué, mais elle est suivie d'une vague d'arrestations et de licenciements sans précédent. Voir B. BACZKO, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p. 197.

²⁴ Voir H. ROUSSO, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 144.

l'occasion du soixantième anniversaire de l'armistice déclenche une levée de boucliers dans la presse alors que, dix ans plus tôt, Charles de Gaulle fait de même sans éveiller le moindre commentaire.

Enfin, lorsque François Mitterrand refuse de reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vélodrome d'hiver, il provoque à son tour une vague d'indignation. Ne se place-t-il pourtant pas dans la parfaite lignée du général de Gaulle? Pour ce dernier, ce n'est pas la République, mais des « pseudo-gouvernements » qui sont comptables des crimes et délits du régime de Vichy. L'attitude de François Mitterrand est identique. Mais les attentes de la population française sont radicalement autres. Ses besoins et ses inquiétudes ont changé. En opposant une fin de non-recevoir à cette exigence²⁵, François Mitterrand fait fi de cette nouvelle demande sociale et relaie une mémoire officielle en total décalage avec la mémoire vive.

Dans chacun de ces exemples, la tradition officielle se heurte au réveil des consciences. Aucun des successeurs de Charles de Gaulle ne prend en compte la phase de réminiscence aiguë des Français et, par là, l'effritement du mythe gaulliste. Or le récit mobilisateur qui permit à un peuple de se retrouver après la tempête se dégrade en un rituel au contenu de plus en plus évanescent. Mémoire officielle et mémoire vive perdent ainsi leur cohésion. Le discours officiel sur le passé est à contre-courant. Il ne recouvre plus les souvenirs partagés par la population.

(3) Les phénomènes de résistance rencontrés par l'interprétation officielle dépendent également d'un troisième facteur, en général étroitement lié au deuxième : la légitimité populaire du garant de la mémoire officielle. En effet, le passé plus ou moins héroïque du commémorateur peut lui aussi déterminer le degré d'adhésion manifestée par la population.

L'influence de l'interprétation gaullienne du passé national ne repose pas exclusivement sur le fait que cette lecture offre un « honneur inventé » aux Français²⁶. Elle s'explique également par la légitimité de l'homme du 18 juin. Sans la crédibilité issue de son passé personnel, Charles de Gaulle ne serait probablement pas parvenu à réécrire de la sorte l'histoire des années de guerre.

L'espèce de fascination qui concerne la personne du général ne se limite pas à l'Hexagone. Le plébiscite que de Gaulle remporte lors de son voyage outre-Rhin en 1962 le prouve. D'aucuns ont souvent souligné l'importance des intérêts partagés par les deux pôles du couple franco-allemand, mais le sens des réalités ne suffit pas à expliquer l'enthousiasme de la population allemande. Que ce soit en France ou en Allemagne, la vision gaullienne du passé frappe par son efficacité. Or la principale source de cette efficacité paraît autant tenir à la popularité du général qu'au contenu de son discours, aussi habile soit-il.

Le même raisonnement peut être tenu en ce qui concerne l'influence de Nelson Mandela en Afrique du Sud. La légitimité historique du leader de l'African National Congress (ANC) a certainement contribué à modifier les représentations que la population sud-africaine se faisait du passé lié à l'apartheid. Comme le souligne Desmond Tutu, les souffrances que Mandela a lui-même endurées lui ont conféré une autorité que rien d'autre ne pouvait lui accorder²⁷.

Il est dès lors difficile de nier que l'un des critères de crédibilité des responsables officiels tient dans le caractère plus ou moins héroïque de leur passé personnel. Le fait d'avoir eux-mêmes dépassé le poids de leur propre ressentiment à l'égard de l'ancien ennemi peut tenir lieu de modèle.

L'ensemble de cette réflexion tend à montrer que si la mémoire des citoyens est certes influençable, elle ne l'est que jusqu'à un certain point. La mémoire officielle peut certes infléchir les souvenirs véhiculés par l'ensemble de la population, mais elle ne peut échapper à la résistance de ceux-ci. Cela signifie, en

²⁵ Ses propos sont dénués de toute ambiguïté : « En 1940, il y a eu un 'Etat français', c'était le régime de Vichy, ce n'était pas la République », *Le Monde*, 16 juillet 1992; « La République ne saurait être tenue pour comptable des crimes commis par les hommes de Vichy, ses ennemis. Mais elle doit à leurs victimes l'ultime hommage que nous puissions leur rendre : l'enseignement de la vérité et la force de la justice », *Le Monde*, 18 juillet 1992.

²⁶ E. CONAN et H. ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, p. 309.

²⁷ D. TUTU, *Il n'y a pas d'avenir sans pardon. Comment se réconcilier après l'apartheid?*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 45.

d'autres mots, que l'utilisation politique du passé est inévitablement limitée par le poids de l'expérience vécue.

B. Le poids du passé dans la politique étrangère

Le passé ne se réduit pas à un réservoir d'instruments que l'on sélectionnerait au gré des intérêts et des objectifs. Si c'est souvent le cas dans le registre discursif, cette vision ne parvient pas à épuiser l'ensemble des fonctions du passé. Ce dernier peut également déterminer les représentations présentes. Vu sous cet angle, le passé constitue une contrainte à laquelle peu d'acteurs politiques échappent²⁸.

L'influence du passé sur la politique étrangère peut se traduire par trois cas de figure.

(1) Elle apparaît tout d'abord quand des *événements* s'avèrent si prégnants qu'ils en viennent à façonner la perception de la réalité. Ce faisant, ils participent à la mise en place d'un filtre, d'un prisme à travers lequel toute nouvelle situation est interprétée. Ce mécanisme n'est pas toujours entièrement conscient. Maints acteurs politiques sous-estiment l'influence du passé sur leurs perceptions et leurs actions présentes. Celle-ci est pourtant loin d'être négligeable²⁹.

Prenons un exemple. En juin 1998, le ministre français de la défense, Alain Richard, explique notamment que l'attitude à adopter par rapport aux événements qui embrasent le Kosovo est dictée par le conflit bosniaque. Pour le ministre français, ce conflit représente un précédent à l'aune duquel sont évaluées les décisions de politique étrangères : « C'est l'histoire de la crise en Bosnie-Herzégovine que nous avons à l'esprit quand nous abordons les événements qui se déroulent au Kosovo »³⁰.

(2) Le poids du passé se manifeste ensuite lorsque ce n'est plus seulement le souvenir d'un événement, mais l'héritage du *passé national* en tant que tel qui pèse sur la conduite de la politique étrangère. Comment, par exemple, nier l'héritage du passé nazi dans la politique étrangère de la République fédérale allemande?

L'un des signes les plus tangibles du poids de la Seconde Guerre mondiale sur la politique étrangère de l'Allemagne concerne les rapports israélo-allemands. Souligner la complexité de ces relations est presque une lapalissade. En effet, celles-ci paraissent quasi conditionnées par l'omniprésence des souvenirs liés à l'holocauste.

Plus de trois décennies séparent la signature du traité de réparations conclu entre la République fédérale d'Allemagne et l'Etat d'Israël³¹, du second voyage en Israël d'un chancelier allemand, en janvier 1984. Un peu plus de dix ans plus tôt, l'accueil réservé à Willy Brandt est relativement chaleureux. Cela s'explique sans doute par la personnalité du chancelier, son passé et son geste à Varsovie. La visite officielle que le chancelier Kohl effectue en Israël en 1984 montre pourtant que c'est toujours en fonction du passé que la politique allemande est jugée.

N'est-il pas frappant que les membres d'un mouvement de jeunesse nationaliste accueillent le chancelier en tenue concentrationnaire, la chemise et le pantalon rayés de triste mémoire? Certains articles de presse traduisent eux aussi le poids du passé entre les deux Etats. Shalom Rosenfeld, par exemple, se dit « gêné » d'entendre que le chancelier Kohl considère qu'il est interdit d'utiliser l'holocauste comme porte-drapeau ou principe lors de négociation politique. Une telle attitude signifie pour lui que le chancelier n'a pas compris toutes les significations d'Auschwitz, « non pas seulement la tragédie la plus grande du peuple juif, mais le fardeau le plus lourd que notre peuple ait à porter sur ses épaules face au futur »³².

²⁸ Voir V.-B. ROSOUX, « Le temps et les relations internationales », *Studia diplomatica*, LII, 1999, pp. 143-160.

²⁹ Voir R. JERVIS, *Perceptions and misperceptions in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976, pp. 217-218.

³⁰ Discours prononcé dans le cadre du conseil conjoint permanent OTAN-Russie le 12 juin 1998, *La politique étrangère de la France*, [http : // www. france. diplomatie. fr](http://www.france.diplomatie.fr).

³¹ L'accord sur la « réparation des torts » est signé le 10 septembre 1952 à Luxembourg.

³² Voir D. KRIEGEL, « La visite de Helmut Kohl en Israël à travers la presse israélienne », in *Documents*, 1985, n° 3, pp. 67-68.

S'expliquant sur la forte réaction des Israéliens à la suite de la transaction d'armes entre l'Allemagne et l'Arabie Saoudite - alors qu'ils se taisaient au sujet des fournitures d'armes françaises et américaines -, Reouven Yaron dépeint à son tour la contrainte qui pèse immanquablement sur la politique étrangère allemande à l'égard d'Israël : « L'Allemagne diffère à nos yeux de nations comme l'Amérique ou la France. Vous devez savoir que les conséquences de l'holocauste continueront à se faire sentir pendant des décennies : on peut même se demander si la nation juive sera un jour en mesure de se remettre totalement de cet immense choc ». Et le journaliste israélien de préciser que « les relations entre Israël et l'Allemagne ne peuvent être 'normales' au sens littéral du terme. Ce qui peut être acceptable de la part d'un autre pays ne le sera jamais *ipso facto* pour ce qui est de l'Allemagne »³³.

En septembre 1999, Helmut Kohl revient sur ce point quand il rappelle à son successeur Gerhard Schröder qu'étant donné la réalité du passé, le ton qui convient à l'Allemagne est celui de la modestie : « Que cela nous plaise ou non, chaque mot de notre part est perçu avec plus de sensibilité que lorsque d'autres prennent la parole »³⁴. Comme chacune de ces déclarations le montre, les acteurs de la politique étrangère d'un Etat comme l'Allemagne ne peuvent à aucun moment faire fi du passé national.

(3) Le poids du passé est enfin perceptible quand des décisions de politique étrangère s'expliquent par le *passé personnel* des acteurs politiques. Considérons par exemple la manière dont Charles de Gaulle et François Mitterrand réagissent l'un et l'autre vis-à-vis des commémorations du 6 juin 1944. La divergence de leurs attitudes est indéniable.

Pour le général, l'année 1964 est l'occasion de célébrer les « actions d'éclat » et l'« étonnant redressement » de la France combattante. Sa présentation des événements ne laisse aucun doute : le concours des forces alliées fut certes nécessaire pour libérer la France, mais en fin de compte, c'est l'armée française qui joua « le rôle principal »³⁵. Vingt ans plus tard, François Mitterrand commémore le 6 juin 1984 en prononçant un discours auquel Charles de Gaulle s'est toujours refusé. Alors que le fondateur de la Vème République répugnait à l'idée de commémorer le débarquement des alliés, François Mitterrand rend hommage à l'action d'Eisenhower, de Montgomery et de tous les héros du jour « J »³⁶.

La raison de cette divergence ne réside pas tant dans la réalité de chaque contexte historique que dans un vécu personnel différent. En 1944, le général s'est senti exclu du projet et de la réalisation du débarquement. Ce souvenir engendre pour lui une rancœur qu'il exprime à plusieurs reprises devant ses ministres³⁷. François Mitterrand est par contre nettement moins affecté par ce passé. Contrairement à de Gaulle, rien ne l'empêche de célébrer le débarquement aux côtés de la reine d'Angleterre, du président américain et du premier ministre canadien.

Ces exemples montrent que le passé est un élément constitutif de la politique étrangère. Cela permet de récuser, ou au moins de compléter, la position selon laquelle, dans le domaine des relations internationales, les événements du passé sont seulement « utilisés » pour conforter des préférences ou des préjugés.

Les deux aspects qui ont été soulignés tout au long de cette partie (le choix et le poids du passé) doivent être pris en compte. Cela signifie que, pour les acteurs de politique étrangère, le passé n'est ni un pur instrument, ni une pure contrainte. Il ne peut être utilisé que dans une certaine mesure, cette mesure résultant directement de la tension entre l'efficacité des références au passé et la profondeur de ses traces.

C'est en gardant cette tension à l'esprit qu'il convient d'entamer la deuxième étape de notre raisonnement. Il importe à présent d'élargir notre angle d'approche à l'ensemble des relations

³³ *Ibidem*, p. 70.

³⁴ *Süddeutsche Zeitung*, 11 septembre 1999.

³⁵ Discours prononcé le 22 novembre 1964 à l'occasion de la commémoration de la Libération de Strasbourg, in C. de GAULLE, *Discours et messages, 1962-1965*, Paris, Plon, 1970, pp. 312-316.

³⁶ Discours du 6 juin 1984, in F. MITTERRAND, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Paris, Fayard, 1986, p. 160.

³⁷ Le 30 octobre 1966, de Gaulle rappelle qu'à l'époque « la France a été traitée comme un paillason » : « Churchill m'a convoqué d'Alger à Londres, le 4 juin. Il m'a fait venir dans un train où il avait établi son quartier général, comme un châtelain sonne son maître d'hôtel. Et il m'a annoncé le débarquement sans qu'aucune unité française ait été prévue pour y participer ». Voir A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle, II*, Paris, Fayard, 1997, p. 84.

internationales. Il ne s'agit plus de s'interroger sur l'utilisation du passé dans le discours de politique étrangère, mais de se demander quels peuvent être les usages du passé dans les relations internationales et quels sont leurs impacts respectifs sur la genèse ou, au contraire, sur la gestion des conflits.

II. ESSAI DE CLASSIFICATION

Nous avons vu que la mémoire officielle entremêle inéluctablement l'oubli à la remémoration des différents événements du passé. Ce caractère sélectif offre au locuteur l'occasion et les moyens d'une « stratégie rusée »³⁸. On peut en effet affirmer que tout regard rétrospectif accentue plus ou moins les références au passé, depuis le gommage le plus net jusqu'à la survalorisation.

Cette perspective permet de réfléchir aux différentes attitudes qui peuvent être adoptées par les acteurs de politique étrangère au lendemain d'une guerre, fût-elle froide.

Nul ne peut oublier les faits vu l'importance et la profondeur des séquelles qu'ils ont engendrées. Mais si nul ne peut oublier, certains peuvent être tentés d'accentuer, voire de survaloriser les événements. D'autres peuvent au contraire chercher à les minimiser, au point parfois de les oblitérer. Entre ces deux réactions, volontairement extrêmes, certains peuvent s'efforcer de reconnaître les événements à la suite de ce que Paul Ricoeur appelle un travail de mémoire³⁹.

Ces trois catégories (survalorisation, oblitération et travail de mémoire) ont un impact extrêmement différent sur le plan des relations internationales et, en particulier, sur le plan de la normalisation des relations entre anciens adversaires.

C. Survalorisation du passé

Les conflits qui ont embrasé les Balkans depuis l'effondrement du système communiste illustrent amèrement ce premier processus. L'une des justifications données par certains responsables serbes à leur agression contre les autres peuples de l'ex-Yougoslavie provient effectivement de l'histoire : les souffrances qu'ils infligent aujourd'hui ne seraient qu'une revanche sur celles qu'ils ont subies dans le passé. La logique mémorielle mise en place est double : il faut se souvenir des injustices dont notre peuple fut victime⁴⁰ ; il faut réparer ces injustices. La suite est connue de tous.

Que s'est-il passé en Yougoslavie? Tant qu'un pouvoir central, fort, éloigné des sources de conflit, a existé, les hostilités mutuelles ont été maîtrisées. Les blessures de la guerre ont été pansées. La conscience d'appartenir à des identités nationales différentes s'est atténuée, permettant même l'émergence de familles mixtes et d'une vie sociale commune. Mais peu après la disparition du pouvoir unificateur, les souvenirs des persécutions et des souffrances antérieures n'ont pas tardé à recouvrir la période de coexistence pacifique. Noms de rue, hymnes et drapeaux ont été modifiés, manuels scolaires et mythes historiques ont été revus. L'interpellation sous-jacente à cette reconstruction du passé tient en quelques mots : pourquoi devrions-nous être gouvernés par eux? Eux et nous ont été définis de manière manichéenne et les haines, dites ancestrales, ont été réactivées.

Les négociations qui ont lieu pour tenter de mettre fin aux hostilités ne modifient en rien ce type d'utilisation du passé. Prenons un seul exemple. Bien que l'accord de Dayton prévoit le maintien d'un Etat bosniaque, les trois composantes de la population - serbe, croate et musulmane - vivent aujourd'hui de manière tout à fait séparée. Et dans les écoles des trois communautés, les cours d'histoire apprennent aux écoliers que l'autre fut l'agresseur, qu'il demeure l'ennemi⁴¹.

³⁸ P. RICOEUR, « Vulnérabilité de la mémoire », in J. LE GOFF (dir.), *Patrimoines et passions identitaires*, Paris, Fayard, 1998, p. 28.

³⁹ P. RICOEUR, *Temps et Récit*, III, Paris, Seuil, 1985, p. 411

⁴⁰ Que l'on se réfère aux victimes de la Seconde Guerre mondiale ou de la bataille du Champ des Merles en 1389. Voir T. TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, p. 26.

⁴¹ Voir A. UZELAC, « Apprendre aux petits Bosniaques que leur voisin est un ennemi », *Gazeta Wyborcza - Courrier International*, n° 325, 23-29 janvier 1997, p. 32.

L'enseignement confirme donc le verdict des champs de bataille. Loin de servir la paix et la stabilité, la mémoire officielle se transforme en recueil de propagande. Les Serbes cherchent à oublier les événements que les Croates et les Musulmans de Bosnie se remémorent, et réciproquement. Et si par hasard, deux parties se rappellent le même événement, c'est un crime pour l'une, un fait héroïque pour l'autre. Une humiliation pour l'une, une gloire pour l'autre. Au-delà des divergences, un seul but paraît commun : effacer tout souvenir positif de la Yougoslavie et rejeter toute histoire commune.

Comme le montrent ces exemples, la survalorisation des épisodes les plus conflictuels du passé contribue à relancer le cycle de la violence. Ses effets peuvent être qualifiés de belligènes. La survalorisation ne prend à aucun moment en considération la manière dont l'autre partie représente le passé. Son but est au contraire d'imposer une et une seule interprétation du passé : la sienne.

D. Oblitération du passé

Plutôt que de mettre en exergue tel élément du passé, les tenants de la mémoire officielle peuvent choisir de le passer sous silence. L'attitude des autorités françaises à l'égard de la guerre d'Algérie est révélatrice à cet égard.

Jusqu'il y a peu, il était difficile de nier la volonté délibérée de la part des autorités françaises de mettre entre parenthèses toutes les traces de ce conflit. Certes, une abondante production d'écrits et d'images a été consacrée à cet événement. Mais la guerre d'Algérie semblait cantonnée dans le registre de la mémoire privée. Sur le plan officiel régnait l'impression paradoxale d'un vide et d'un silence. Divers signes ont illustré cet « oubli » : l'incapacité de nommer le drame algérien, la censure concernant la répression et la torture, la bataille des archives consacrées à la période coloniale, l'absence de commémoration en hommage aux anciens combattants d'Algérie ou encore les procédés juridiques de l'amnistie et de la grâce.

Ces mécanismes d'occultation lèguent de nombreux problèmes non réglés. Ils ne permettent pas d'éviter la remémoration relative aux épisodes les plus sombres du passé, mais simplement de la postposer. L'impact d'une telle attitude est relativement peu probant sur le plan des relations bilatérales. Le refus de reconnaître la violence jadis infligée à l'autre maintient des malentendus qui empêchent tout rapprochement. Cherchant à éviter tout débat à l'égard du passé, l'oblitération ne prend nullement en considération le point de vue de l'autre.

E. Travail de mémoire

Contrairement à la survalorisation et à l'oblitération, le travail de mémoire cherche à prendre en compte le conflit d'interprétations qui résulte inmanquablement d'un événement tel qu'une guerre. Son objectif est précisément de reconnaître la pluralité des interprétations du passé. Il ne s'agit plus de mettre en avant une vision martyrologique ou édulcorée du passé, mais de prendre en charge le passé dans sa complexité et ses contradictions.

Le travail de mémoire ne porte pas sur les faits eux-mêmes (que nul ne peut nier), mais sur le sens qui leur est attaché. C'est en jouant sur ce sens que les protagonistes essaient d'établir un récit qui puisse favoriser le rapprochement des différentes parties. Son but n'est pas d'établir *la* vérité avec un grand « V », mais de relire le passé à l'aune de la coopération recherchée⁴². La mémoire dont il est ici question prend la

⁴² A cet égard, la mémoire se distingue fondamentalement de l'histoire. Son objet n'est pas l'événement passé tel quel mais son inscription dans le présent. Ajoutons que la distinction entre ces deux notions repose sur quatre différences principales. (1) La mémoire est un vécu en perpétuelle évolution ; l'histoire est une reconstruction savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir durable. (2) La mémoire est plurielle, propre à chaque groupe ; l'histoire a une vocation plus universelle. (3) La mémoire peut être du registre de la foi, du sacré ; l'histoire est en principe critique et laïque. (4) L'objectif de l'histoire réside dans la connaissance et l'intelligibilité du passé. Celui de la mémoire, dans la

forme d'un *compromis* entre plusieurs représentations. Elle se démarque ainsi des logiques de revanche et d'oubli.

La prise en considération de plusieurs points de vue ne signifie pas que toutes les perspectives soient pour autant équivalentes. Reconnaître la pluralité des représentations du passé ne remet pas en cause l'existence d'une réalité en deçà de ces représentations. L'élaboration d'une mémoire partagée ne se fonde pas sur le relativisme, mais sur l'idée qu'une histoire commune est possible.

Le cas franco-allemand est révélateur d'une telle perspective. Pendant près d'un siècle et demi, le rappel incessant des souvenirs d'affrontements franco-allemands aboutit à créer de chaque côté du Rhin des mémoires nationales rigoureusement antithétiques et finalement incompatibles. Pourtant, dès 1958, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer décident de mettre définitivement fin à l'hostilité d'autrefois. Et bien que leur dialogue ne soit pas exempt d'ambiguïtés et de désaccords, tous les représentants français et allemands fondent depuis lors leur rapprochement sur la reconnaissance concertée d'un passé commun qui « remplit de fierté, mais aussi de regrets douloureux »⁴³.

Les autorités des deux Etats mettent en effet systématiquement l'accent sur la mémoire commune d'un passé ambivalent, afin de ne pas s'enfermer dans des mémoires strictement nationales et de reconnaître que ces dernières sont imbriquées et dépendantes. Leur objectif est de rechercher un « langage commun » sur le passé, ou tout au moins un minimum d'interprétations communes pour lire l'avenir d'une manière qui les rapproche au lieu de les éloigner. Le premier ministre français Lionel Jospin résume bien la logique enclenchée lorsqu'il explique que, sous cet angle, la mémoire n'est pas « une façon de réveiller les anciennes souffrances, mais, sans les oublier, une manière de faire *la paix avec le passé* »⁴⁴.

Comme on le perçoit intuitivement, le travail de mémoire peut être appréhendé comme une forme de négociation entre diverses représentations du passé, l'objectif étant de parvenir à une lecture du passé mutuellement satisfaisante.

Pour ce faire, les représentants officiels de chaque partie en présence tentent de remémorer le passé en oubliant son sens initial (les tensions et les éventuels affrontements) et en intégrant un sens nouveau (tel que, dans le cas de la construction européenne, le déchirement de peuples frères). La description des guerres passées comme autant de déchirures fraternelles permet de conclure qu'il convient à présent de tirer un trait sur les anciennes querelles de famille. C'est ainsi que le caractère particulièrement violent des deux guerres mondiales est parfois expliqué par le fait « qu'on ne se déchire jamais aussi bien qu'en famille »⁴⁵.

Il est frappant de constater combien l'argument de la famille européenne est avancé dans le cadre des relations avec la Russie. L'ensemble des représentants français soulignent avec force l'importance de la famille européenne lorsqu'ils s'adressent à leurs homologues russes. En 1992, Roland Dumas évoque « l'histoire commune » de la France et de la Russie⁴⁶. En 1997, Lionel Jospin insiste sur la nécessité du « rapprochement de la Russie et de ses peuples frères européens »⁴⁷. La même année, Jacques Chirac déclare que le partenariat entre l'OTAN et la Russie permet de contribuer « au rassemblement de notre grande famille européenne, *enfin réconciliée* »⁴⁸.

A cet égard, le passage d'un niveau strictement national au contexte européen ne semble pas modifier l'interprétation qui est officiellement présentée. En 1992, la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne concernant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie rappelle explicitement que cet accord consacre « l'intégration » de la Russie « dans la famille

construction et le renforcement d'une identité partagée. Voir entre autres P. NORA, « Entre mémoire et Histoire », in *Les Lieux de mémoire. I, La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XIX.

⁴³ Heinrich Luebke, président de la R.F.A., le 4 septembre 1962, *Notes et Etudes documentaires*, 21 décembre 1962, n° 2947, pp. 5-6.

⁴⁴ Discours prononcé lors du colloque « Mémoire et identité » des 24 et 25 septembre 1999 à Genshagen, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

⁴⁵ E. BARNAVI, « Faire prendre conscience aux Européens de ce qui leur est commun », *Le Monde*, 19 octobre 1999.

⁴⁶ Paris, le 12 novembre 1992, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

⁴⁷ Moscou, le 31 octobre 1997, *ibid.*

⁴⁸ Moscou, le 26 septembre 1997, *ibid.*, souligné par nous.

européenne »⁴⁹. Dans la stratégie commune de l'Union à l'égard de la Russie, le Conseil européen reprend la même idée en mentionnant l'*héritage* commun qui réunit les peuples européens⁵⁰.

La relecture du passé comme une déchirure fraternelle repose sur l'idée d'un passé commun de souffrances collectives. Les groupes en présence ne sont plus considérés comme des masses identitaires hétérogènes, sans conflits internes et indépendantes l'une de l'autre, mais comme des peuples frères réciproquement blessés. L'élaboration de ce récit rappelle que la représentation officielle du passé possède à la fois une dimension historique (les événements en tant que tels) et une dimension de fiction, de construction imaginaire, le but étant finalement de donner à l'histoire *un sens parmi d'autres*⁵¹.

Cela ne signifie pas pour autant que le travail de mémoire puisse mener à la négation ou à la révision pure et simple du passé. Il ne peut remettre fondamentalement en cause la réalité historique. Cela rappelle simplement que « les faits n'ont pas de taille absolue » et que la dignité des moments susceptibles de susciter l'attention dépend de l'intrigue choisie⁵².

L'élaboration d'un récit commun à plusieurs Etats montre en outre que « la constitution d'un groupe humain est un fait symbolique et non matériel »⁵³. L'appartenance au groupe se fonde effectivement, en grande partie, sur une histoire incorporée et revendiquée. L'élargissement du groupe (à la suite de l'intégration européenne par exemple) implique donc la modification du contenu et du sens des éléments historiques qui sont progressivement incorporés et revendiqués.

Ce changement montre que l'adhésion de chacun des membres du groupe se fonde sur une *croyance* qui est susceptible d'évoluer. Dans le cas franco-allemand, l'évolution est substantielle : croyance que l'on est fondamentalement autre que l'ennemi héréditaire ; croyance que l'on est fondamentalement semblable à celui qui est désormais posé comme un frère.

* *
*
*

L'application de cette réflexion à l'Union européenne en tant qu'acteur de politique étrangère laisse de nombreuses questions ouvertes. Si l'on compare l'exemple franco-allemand au cas des relations euro-russes, deux difficultés de taille doivent être prises en compte : la guerre froide n'a pas constitué un conflit armé ; l'acteur européen est intrinsèquement pluriel.

Le fait que les barrières et les oppositions entre les peuples concernés aient essentiellement été d'ordre idéologique et non guerrier n'empêche pas fondamentalement l'application des différents procédés mémoriels présentés. Il la favorise au contraire. En effet, n'est-il pas plus aisé d'atténuer le souvenir de tensions entre des idéologies et des systèmes différents que celui de batailles entre des populations endeuillées? Les représentants de l'Union européenne et de la Fédération de Russie ne disposent, il est vrai, d'aucun événement équivalent à Verdun pour symboliser le dépassement définitif de leurs combats. Mais faut-il s'en plaindre? Ne peuvent-ils recourir à d'autres types de lieux de mémoire?

L'absence de confrontation armée directe n'empêche en rien de privilégier l'élaboration d'une mémoire commune fondée sur la reconnaissance d'un passé ambivalent - constitué de méfiances et

⁴⁹ Bruxelles, le 1^{er} décembre 1992, *ibid.*

⁵⁰ La stratégie commune précise que « l'Union européenne se félicite que la Russie ait réintégré la place qui lui revient dans la famille européenne, dans un esprit d'amitié, de coopération, de prise en compte équitable des intérêts de chacun et sur la base des valeurs partagées qui forment l'héritage de la civilisation européenne », Cologne, le 4 juin 1999, *J.O.C.E.*, n° L157 du 24 juin 1999, p. 1.

⁵¹ Voir C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 1975, pp. 207-208 ainsi que E. H. HOBBSAWN et T. RANGER, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 1-14.

⁵² Voir P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1979, pp. 25-35.

⁵³ Voir A. STRAUSS, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié, 1992, p. 157.

d'incompréhensions, mais aussi d'échanges ancestraux -, plutôt que sur l'interprétation manichéenne d'un passé réduit à quelques épisodes édifiants.

La question qui se pose ne concerne donc pas tant la réalité du passé lui-même que la nature des acteurs en présence. L'analyse des relations euro-russes force à réfléchir au caractère pluriel de l'acteur européen. Il n'est plus question du rapprochement de deux acteurs nationaux et de deux mémoires nationales clairement établies. A ce stade de la construction européenne, l'Union peut certes parler d'une seule voix, mais elle ne reflète pas une seule et même identité, basée sur l'intégration d'un passé officiellement reconnu.

A cet égard, l'éventuel travail de mémoire qui pourrait contribuer au rapprochement de l'Union européenne et de la Fédération de Russie implique auparavant l'élaboration d'une certaine forme de mémoire commune. Les germes d'une telle perspective résident probablement dans la mise sur pied du Musée de l'Europe qui ouvrira très prochainement ses portes à Bruxelles.

D'aucuns se réfèrent d'ores et déjà à la mémoire de l'Europe pour légitimer une mission commune. Mais il convient de s'interroger à cet égard. Comment les tenants de la mémoire officielle peuvent-ils parvenir à atténuer les interprétations divergentes, sinon contradictoires du passé? Comment peuvent-ils dégager un langage commun qui permette de décloisonner les mémoires nationales? La mise en exergue d'une mémoire partagée signifie-t-elle pour autant une homogénéisation totale des représentations du passé?

Ces questions méritent une nouvelle réflexion mais il apparaît d'ores et déjà qu'un tel effort d'intégration n'implique en aucun cas l'uniformisation parfaite des représentations du passé. La reconnaissance d'un passé commun n'empêche en rien la pluralité des points de vue. Elle sous-entend, au contraire, l'acceptation de désaccords raisonnables concernant la réalité du passé. Le travail de mémoire reste toujours, en ce sens, le travail *des* mémoires.

Même dans l'exemple franco-allemand, pourtant considéré comme un cas d'école en la matière, l'élaboration d'une mémoire commune ne permet pas d'effacer les différences d'approche entre les deux côtés du Rhin. Comme l'indique Lionel Jospin, des décalages et des malentendus de mémoire subsistent et subsisteront « tant que nous resterons les Allemands et les Français, tant que nos identités seront différentes »⁵⁴.

Ainsi, ce que certains appellent déjà la mémoire européenne se définit moins comme une mémoire linéaire et lisse que comme une mémoire « mosaïque ». Ce passage est concevable dès lors qu'on ne perçoit plus la mémoire officielle comme une vérité une et définitive, mais comme une tension dynamique entre différentes représentations du passé en perpétuelle évolution.

L'élaboration d'une mémoire officielle qui soit non pas figée et hégémonique, mais vivante et génératrice d'un lien social peut être considérée comme un gageure. Ne constitue-t-elle cependant pas le moyen de favoriser le passage vers un oubli apaisé et, *in fine*, de créer des liens entre les hommes ?

⁵⁴ Le 25 septembre 1999, *op. cit.*